

## CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2015 :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2015.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMMUNE – ASSAINISSEMENT.
4. COMPTES DE GESTION : COMMUNE – ASSAINISSEMENT.
5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE « ANDRÉ BROUILLET ».
6. APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE – SIVEER ».
7. QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS et Carole BLAIN.

Était excusé : M. Mickaël COLIN.

Pouvoir : M. Mickaël COLIN à M. Nicolas BROSSARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Karine ANASTASI a été élue secrétaire de séance.

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2015 :

Après lecture, délibération et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.

➤ DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G 1707 « 3 rue de la Sablière ».
- Section C 1208 « Les Ouches ».

➤ COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMMUNE – ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire a présenté les comptes administratifs et s'est retiré. Mme Michelle CAILLAUD a été élue Présidente.

COMMUNE : Le compte administratif et l'affectation du résultat ont été votés à la majorité (1 abstention : M. Christian GRIMAUD).

La section de fonctionnement est arrêtée à 713 918.81 € en dépenses et à 1 152 474.16 € en recettes soit un excédent de 438 555.35 €.

La section d'investissement, quant à elle, est arrêtée à 219 606.81 € en dépenses et à 219 967.26 € en recettes, soit un excédent de 360.45 €. Restes à réaliser en dépenses 20 074.15 € et en recettes 5 178.48 €.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| - investissement recettes | 360.45 € (excédent).     |
| - investissement recettes | 14 535.22 € (réserve).   |
| - fonctionnement recettes | 424 020.13 € (excédent). |

Les résultats ci-dessus seront reportés au budget 2015.

ASSAINISSEMENT : Le compte administratif et l'affectation du résultat ont été votés à la majorité (1 contre : M. Christian GRIMAUD)

La section de fonctionnement est arrêtée à 86 617.75 € en dépenses et à 109930.42 € en recettes soit un excédent de 23 312.67 €. La section investissement est arrêtée à 122 455.79 € en dépenses et à 101 164.47 € en recettes soit un déficit de 21 291.32 €. Reste à réaliser en dépenses 4 346.85 € et en recettes 87 777 €.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| - investissement dépenses | 21 291.32 € (déficit)  |
| - fonctionnement recettes | 23 312.67 € (excédent) |

Les résultats ci-dessus seront reportés au budget assainissement 2015.

➤ COMPTES DE GESTION : COMMUNE – ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les comptes de gestion.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE « ANDRÉ BROUILLET » :**  
Monsieur le Maire donne lecture de l'estimatif et du descriptif sommaire pour la rénovation intérieure du groupe scolaire. Les travaux seront réalisés en 3 phases. Phase 1 pour 138 064.50 € HT – Phase 2 pour 84 334.50 € - phase 3 pour 114 087 € HT soit un total HT de 336 486 €. Hors honoraires et coordonnateur SPS.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire réaliser les travaux en trois phases et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions.
  
- **APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE – SIVEER » :**  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.
  
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - Courrier de Monsieur Jacques BRUNNER.